

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REMPILIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC VERTE

L'AC se repartit en plusieurs champs principaux. Chaque champ possède une info-bulle vous expliquant précisément les informations nécessaires à la rédaction de l'AC.

Cette partie indique l'adresse à laquelle seront envoyées les éventuelles correspondances que nous aurions à vous adresser.

Vous retrouvez également ces documents sur votre espace client.

Cette partie indique l'adresse à laquelle seront envoyées les éventuelles correspondances que nous aurions à vous adresser.

Si celles-ci s'avèrent inexactes ou incomplètes, vous devez les modifier au niveau du chantier auquel cette attestation est rattachée.

Cette partie indique vos coordonnées ou celle de votre siège.

Ces données ne sont pas modifiables. Si elles s'avèrent inexactes ou incomplètes, vous devez contacter le service émission du CONSUEL, en accompagnant votre demande de tous documents justificatifs (KBIS pour un professionnel, Justificatif d'identité, etc.)

Cette section vous permet d'identifier l'installation électrique qui fait l'objet de cette attestation.

Si cette attestation est destinée à être remise à un gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, nous vous encourageons vivement à indiquer le numéro de point de livraison qu'il vous a peut être déjà communiqué.

Le nom du propriétaire de l'installation, de l'opération ou du programme ne sont pas modifiables car déjà renseignés à l'étape précédente.

S'il s'agit d'une installation réalisée dans un immeuble de grande hauteur au titre de l'article R122-2 du code de la construction et de l'habitation, vous devez cocher la case "Oui" et fournir un rapport de vérification d'un organisme accrédité.

Précisez s'il s'agit :

- D'un établissement recevant du public ou des travailleurs
- D'une installation extérieure "sans bâtiment"
- D'une installation au sein d'un foyer logement • De services généraux de bâtiment d'habitation

A l'exception du foyer logement, vous serez invité à choisir la nature de là où est située l'installation. Une saisie libre est possible si et seulement si vous ne trouvez pas votre configuration dans la liste.

En ce qui concerne l'adresse, elle est par défaut celle que vous avez renseignée au niveau du chantier. Cependant, vous pouvez la modifier.

Le code postal, la commune, ainsi que les coordonnées GPS ne sont pas modifiables car précédemment enregistrés au niveau du chantier.

Mon AC Verte N° 2

Tester cette attestation

SAUVER

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de consommation pour locaux à réglementation particulière et services généraux

VISA DU CONSUEL
(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

Formulaire émis le : 16/09/2016
 À envoyer au CONSUEL avant le : 16/09/2017
 N° Client : 3300396 N° AC : 60216000009513
 N° Site : 43399591700070 Fact. : SE16FW000126

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

INSTALLATEUR

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties renouvelées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non renouvelées.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI

Référence du point de livraison fourni par le G.R.D. :

Nom du propriétaire de l'installation :

Nom du site :

Immeuble de grande hauteur : NON OUI (Voir R122-2 du code de la construction et de l'habitation)

ÉTABLISSEMENT RECEVANT DES TRAVAILLEURS ET/OU DU PUBLIC

INSTALLATION EXTÉRIEURE

FOYER LOGEMENT (hors unité de vie)

SERVICES GÉNÉRAUX DE BATIMENTS D'HABITATION

Adresse N° : Lot : Rue :

Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse postale

Complément :

Code postal : 21000 Commune : DIJON

Latitude : 47,330202 Longitude : 5,027670

TRAVAUX

Travaux : Installation neuve Rénovation totale Mise en sécurité Rénovation partielle

Nombre de circuits réalisés / conservés :

	neufs	existants
1,5 mm ²		
2,5 mm ²		
autres		

DOCUMENTS ASSOCIÉS

Joindre un rapport d'organisme d'inspection : OUI NON

Installation à puissance limitée : OUI NON

PLURALITE D'INSTALLATEURS

Autre(s) intervenant(s) en électricité sur installation de consommation : NON OUI

SAUVEGARDE

Notice Octobre 2020

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité » et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REMPILIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC VERTE

L'AC se répartit en plusieurs champs principaux. Chaque champ possède une info-bulle vous expliquant précisément les informations nécessaires à la rédaction de l'AC.

Cette partie est destinée à préciser le type d'installation réalisée.

Type de travaux :

Cochez **Installation neuve** s'il s'agit de la création d'une nouvelle installation électrique.

Cochez **Rénovation totale** s'il s'agit de la dépose complète d'une installation électrique existante et remplacement par une nouvelle installation électrique.

Cochez **Rénovation partielle** s'il s'agit d'une partie d'installation existante conservée et création de nouveaux circuits électriques (pose d'un dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects + pose de canalisations).

Cochez **Mise en sécurité des parties communes de bâtiment d'habitations** s'il s'agit d'une installation électrique existante conservée sans création de nouveaux circuits électriques. (autorisé exclusivement dans le seul cadre des parties communes de bâtiment d'habitation)

- Vous devrez compléter le tableau pour indiquer, par section (1,5 mm² ; 2,5 mm² ou autre), le nombre de circuits neufs créés et de circuits existants conservés.

Joindre un rapport d'organisme d'inspection:

Si nécessaire, vous pouvez nous transmettre électroniquement les rapports de vérification établis par un organisme accrédité.

Vous pouvez joindre jusqu'à 5 fichiers au format PDF ou image d'une taille maximum de 2 mégaoctets chacun.

Installation à puissance limitée :

Dans le cas où la puissance délivrée au point de livraison est supérieure à 36 kVA ou 90A monophasé ou encore 60A triphasé, et que vous ne joignez pas de rapport d'organisme de vérification, vous devez télécharger le dossier technique SC143, le compléter puis joindre le fichier au format PDF à cette attestation.

Voir page suivante pour joindre les rapports de vérification et/ou le SC 143

Cette partie est destinée à déclarer d'autres intervenants sur l'installation électrique dans le cadre d'une pluralité d'installateurs.

Dans certains cas, il est possible que vos travaux ne concernent pas la totalité de l'installation électrique réalisée en aval du point de livraison, et qu'au moins un autre installateur ait réalisé des installations électriques fixes (canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

Dans ce cas, vous devez nous indiquer les coordonnées de ces installateurs, ainsi que les travaux qu'ils ont réalisés, afin de ne pas prendre sous votre responsabilité des installations non réalisées par vos soins.

Mon AC Verte N° 2

Tester cette attestation

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de consommation pour locaux à réglementation particulière et services généraux

Formulaire émis le : 16/09/2016
 À envoyer au CONSUEL avant le : 16/09/2017
 N° Client : 3300396 N° AC : 6021600000913
 N° Site : 43399501700070 Fax : 5618W000126

VISA DU CONSUEL

(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)
Organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

INSTALLATEUR

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI
 Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. :
 Nom du propriétaire de l'installation :
 Nom du site :
 Immeuble de grande hauteur : NON OUI (Voir R122-2 du code de la construction et de l'habitation)
 ÉTABLISSEMENT RECEVANT DES TRAVAILLEURS ET/OU DU PUBLIC
 INSTALLATION EXTÉRIEURE
 FOYER LOGEMENT (hors unité de vie)
 SERVICES GÉNÉRAUX DE BÂTIMENTS D'HABITATION
 Adresse N° : Lot : Rue :
Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse postale
 Complément :
 Code postal : 21000 Commune : DIJON
 Latitude : 47,330202 Longitude : 5,027670

TRAVAUX

Travaux : Installation neuve Rénovation totale Mise en sécurité Rénovation partielle
 Nombre de circuits réalisés / conservés :

	neufs	existants
1,5 mm ²	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2,5 mm ²	<input type="text"/>	<input type="text"/>
autres	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DOCUMENTS ASSOCIÉS

Joindre un rapport d'organisme d'inspection : OUI NON
 Installation à puissance limitée : OUI NON

PLURALITE D'INSTALLATEURS

Autre(s) intervenants en électricité sur installation de consommation : NON OUI

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité » et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

OUTIL : Joindre des documents pour une AC Verte

L'utilité de cet outil est de pouvoir joindre le dossier technique SC 143 lorsque votre installation n'est pas à puissance limitée et/ou un rapport d'organisme de vérification.

Etape 1 : si votre installation n'est pas à puissance limitée, cochez « NON » et si vous joignez un rapport de vérification, cochez « OUI ». Les informations suivantes apparaissent. Via le type, indiquez le type de document que vous souhaitez intégrer dans le menu déroulant.

Si vous ne devez insérer qu'un seul type de document suivant votre sélection précédente, le type de pièce sera reconnu automatiquement sans menu déroulant.

Etape 2 (si joindre uniquement SC 143 -> sinon passez à l'étape 3) : appuyez sur « ici » afin de télécharger le dossier technique. Remplissez les informations demandées et enregistrez-le dans votre explorateur.

Etape 3 : appuyez sur « parcourir » afin de chercher le document à envoyer

Etape 4 : votre explorateur de fichier s'ouvre, recherchez le document précédemment enregistré.

Attention au type de fichier : seuls les fichiers de type .jpg, .bmp, .pdf (non protégés et non au format portefeuille) sont autorisés. En cas de mauvais fichier, un message apparaîtra sous la barre du fichier joint. Une pièce ne peut dépasser une taille de 2MO.

Etape 5 : il faut appuyer sur le bouton « enregistrer le fichier » afin de la joindre. En fonction de la taille de fichier :
Soit une barre de progression apparaît
Soit la zone se grise durant le temps de chargement

- Lorsque la pièce jointe est insérée, elle s'incrémente dans la liste des pièces enregistrées avec le type désigné sur le côté droit.
- Pour supprimer la pièce jointe, il faut appuyer sur la corbeille.
- Vous ne pouvez insérer au maximum 5 pièces par formulaire.

Joindre un rapport d'organisme d'inspection : OUI NON
Installation à puissance limitée : OUI NON

Si vous joignez les rapports de vérification, il ne sera pas nécessaire de transmettre les originaux à la délégation régionale dont dépend le chantier.

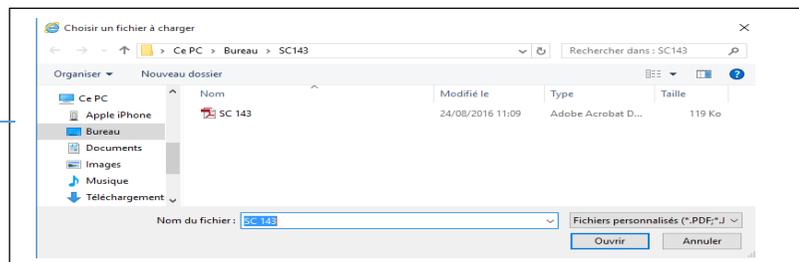
Nous vous rappelons que votre signature électronique sera apposée sur ce document lors de son envoi. Il est donc important que le document original établi par le vérificateur ne subisse aucune modification afin de ne pas engager votre responsabilité.

Parcourir... Type : **Rapports organisme vérif**
Rapports organisme vérificateur
Dossier technique

ENREGISTRER LE FICHIER

Veuillez rédiger le dossier SC 143 disponible **ici** puis le joindre à votre attestation

Parcourir...



ENREGISTRER LE FICHIER

Pièces jointes enregistrées

SC 143.pdf	Dossier technique	
------------	-------------------	--

Nom de la pièce

Type de pièce

Visualiser

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité » et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REPLIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC VERTE

La fonction 

Elle vous permet de vérifier que les points minimum nécessaires à la recevabilité de votre AC sont complétés et sauvegarde automatiquement l'AC en cours de saisie.

Deux possibilités :

- 1) Votre AC est bien remplie, vous aurez le symbole de validation vert et vous obtiendrez le message suivant :

Rédaction correcte de l'attestation 

- 2) Votre AC est mal remplie, vous aurez une croix blanche sur fond rouge et vous obtiendrez le message suivant avec une liste déroulante vous mentionnant les points manquants et à reprendre :

Rédaction incorrecte de l'attestation (cliquez ici pour avoir le détail) 
Vous devez indiquer s'il s'agit ou non d'un IGH (immeuble de grande hauteur)
Vous devez choisir la nature du local
Vous devez choisir la nature des travaux réalisés
Vous devez indiquer si vous souhaitez joindre un rapport d'organisme d'inspection
Vous devez indiquer si l'installation est à puissance limitée.

La fonction 

Elle est à utiliser pour enregistrer les informations qui ont été complétées sur votre AC. Pour se faire, appuyez sur le bouton situé en bas de l'écran de votre AC. Cette fonction teste également l'AC qui va être sauvegardée.

Une fois l'une de ces deux actions réalisées, en retournant sur la page Mes Services->Gérer mes chantiers->liste des AC, l'AC aura bien été modifiée des éléments complétés.

N°AC	Adresse	Lot	Batiment	Escalier	Etage	Porte	Type	Outils	Test
2	9 D974						Verte		 Correcte

Mon AC Verte N° 2

Le numéro d'AC et la couleur indiqués dans la liste, correspondent à ceux affichés dans l'onglet du remplissage de l'attestation de conformité.